Le Super Réseau

Mandat de recherche de capitaux

Mandat N°: 2018-5

Entre les soussignés :

D'une part,

Anthony CUTRONE, EMP2 EMP2, EMP3 EMP3

Ci-après dénommés, « Le Mandant »

Et d'autre part,

L'entreprise Mandataire 2, Auto-entreprise au capital de 5 000,00 EUR, ayant son siège social au 50, rue du test - 38000 Grenoble, immatriculée au RCS de Grenoble sous le N° 123 456 789, représentée par M. Jean PORT en qualité de représentant légal, dûment habilitée aux fins des présentes en qualité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement et immatriculé à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le N°000000000 dans la catégorie « Courtier ».

Mandaté(e) par :

La société SUPER RESEAU, SARL au capital de 5 000,00 EUR, ayant son siège social au 16 rue Nicolas Chorier - 38000 GRENOBLE, immatriculée au RCS de Grenoble sous le N° 514 502 665, dûment habilité aux fins des présentes en qualité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement et immatriculé à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le N°1234567 dans la catégorie « Mandataire d'intermédiaire en Opérations de Banque et Services de paiement, Intermédiaire en Assurances (IAS) », représentée par Monsieur Clément RONSARD en qualité de gérant(s).

Ci-après dénommé, « Le Mandataire ».

PREAMBULE

Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement, agissant en qualité de courtier, le MANDATAIRE :

- est régi par les articles L519-1 à L519-6 du Code monétaire et financier et les décrets et arrêtés subséquents qui sont liés ;
- respecte les dispositions du Code Monétaire et Financier, issues du décret n°2012-101, relatif au statut des IOBSP, notamment quant à l'ensemble des informations à fournir au Client ou Mandant ;
- fait l'objet d'une supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dont l'adresse est la suivante : 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, téléphone : +33 1 49 95 49 95.

Article 1: OBJET DU MANDAT

Le MANDANT confère au MANDATAIRE pouvoir de rechercher un ou plusieurs crédits bancaires pour un montant global de 100 000,00 EUR, pouvant inclure d'éventuels prêts complémentaires (PTZ+, prêt employeur etc..), destiné à financer un bien de type appartement sur 20 ans, et selon les modalités précisées en annexe du présent mandat.

La demande de prêt est conforme aux volontés du MANDANT. Elle est formulée sous sa seule responsabilité.

« Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager ».

L'acceptation de l'offre par le MANDANT impliquera reconnaissance tacite de la bonne fin du mandat donné en dépit de modifications du prêt sollicité au regard des prévisions énoncées dans les présentes. En effet, aux vues des négociations, le Mandataire pourra proposer de modifier les caractéristiques du prêt envisagé afin de répondre au mieux au besoin de financement, et ce en diminuant ou augmentant le montant et/ou la durée du prêt sans qu'il soit nécessaire d'établir un nouveau mandat.

Le présent mandat annule tous mandats donnés antérieurement.

Article 2: OBLIGATIONS DU CLIENT - MANDANT

Le MANDANT déclare que rien, dans sa situation juridique et dans sa capacité bancaire, ne s'oppose à la demande de prêt(s) qu'il sollicite.

Afin de permettre au MANDATAIRE de mener à bien la mission confiée aux termes du présent mandat, le MANDANT s'engage envers le MANDATAIRE à :

- fournir toutes les pièces et tous les renseignements* nécessaires à l'étude de la demande de prêt : les informations relatives à ses ressources et charges, les informations relatives aux prêts en cours qu'il a contractés ainsi que les informations relatives à son patrimoine au jour de la demande de prêt, et ce aux fins de réalisation de l'étude de solvabilité,
- transmettre, au Mandataire, pendant toute la durée du mandat, toutes informations complémentaires et l'informer de toute modification susceptible d'affecter sa situation financière. En outre, le MANDANT garantit l'exactitude, la conformité et l'authenticité de chacun des documents et renseignements confiés.

Article 3: OBLIGATIONS DU MANDATAIRE

Dans le cadre de son obligation de moyens, le MANDATAIRE s'engage à :

- sélectionner l'établissement bancaire ou financier le plus approprié en fonction des intérêts et des attentes exprimées par le MANDANT,
- déposer le dossier de demande de prêt, auprès d'au moins un établissement financier ou de crédit, dans un délai de 30 jours suivant sa complète constitution.

Article 4: DUREE DU MANDAT

Le présent mandat prend effet à compter de ce jour pour une durée indéterminée. Il prendra fin dès l'acceptation par le MANDANT d'une offre de prêt émise par l'un des établissements bancaires ou financiers sollicités par le MANDATAIRE.

Néanmoins, avant l'obtention de l'accord de crédit, chacune des parties peut également mettre fin au présent mandat en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie.

Article 5: TRAITEMENT DU DOSSIER

Le MANDATAIRE consulte, par ce mandat, l'ensemble des banques et organismes prêteurs susceptibles d'apporter une réponse favorable à la demande du MANDANT (y compris parmi ses propres banques). Le MANDATAIRE présente les résultats et les compare. En cas d'échec de l'opération pour refus de prêt, la responsabilité du MANDATAIRE ne peut être engagée.

Article 6: REMUNERATION

En rémunération de la mission confiée, le MANDANT s'engage à verser la somme de 0,00 EUR sous forme d'honoraires, au MANDATAIRE.

Cette somme est exigible le jour où l'opération objet du présent mandat sera effectivement réalisée, toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.519-6 du Code monétaire et financier, le MANDATAIRE ne pourra la percevoir avant le premier déblocage effectif des fonds par l'organisme préteur.

La rémunération du mandataire est rappelée dans le document "Confirmation de mandat" remis en fin de mission. Article L321-2 du Code de la consommation : « Aucun versement d'argent de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ».

Article 7: TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

7. 1. Transmission d'informations

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, les informations concernant le MANDANT, recueillies pour les besoins liés au présent mandat ne sont utilisées et ne peuvent faire l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de gestion, d'action commerciale du MANDATAIRE et de respect de la législation en vigueur.

7. 2. Droit d'accès et de rectification

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, le MANDANT bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent.

Si le MANDANT souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il doit s'adresser à Jean PORT, 06 09 08 08 08 anthony.cutrone@gmail.com.

Tel que prévu dans l'article L223-2 du code de la consommation, dans le cas où le MANDANT aurait été prospecté par le biais d'un démarchage téléphonique, le MANDATAIRE doit informer celui-ci qu'il dispose du droit de s'inscrire sur une liste d'opposition aux démarchages téléphoniques.

Article 8: TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de réclamation, le MANDANT est invité à se rapprocher du conseiller en charge de son dossier, le mandataire aux coordonnées indiqués en page 1 soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit par courriel à l'adresse:

anthony.cutrone@gmail.com.

Sauf difficulté particulière liée à la réclamation, le MANDATAIRE s'engage à répondre au MANDANT dans les deux mois à compter de la réception de la réclamation.

Article 9: CONTENTIEUX ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent mandat est soumis au droit français.

En cas de litige à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent mandat, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable préalablement à toute action en justice.

Article 10: LEVEE DU SECRET BANCAIRE

Par la signature des présentes, j'accepte que l'intermédiaire nommé ci-dessus transmette les informations contenues dans la présente fiche, ou tout autre support à tout établissement bancaire ou de crédit et délie expressément ce ou ces derniers du secret bancaire aux fins de transmission ultérieure par ce ou ces établissement(s) bancaire(s) ou de crédit l'intermédiaire nommé ci-dessus d'informations me concernant en rapport avec l'opération de banque ou service de paiement susvisé(e).

Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

La diminution du montant des mensualités entraine l'allongement de la durée de remboursement et majore le coût total du crédit. La réduction dépend de la durée restante des prêts rachetés.

Par ce présent le MANDANT accepte que l'information concernant sa demande globale de financement et assurance de prêt soit communiquée à l'intermédiaire (agent immobilier, expert comptable, avocat...) qui l'a mis en contact avec SUPER RESEAU et dégage entièrement la responsabilité de la société SUPER RESEAU. Sans réaction expresse de sa part, la société SUPER RESEAU informera du suivi du dossier l'intermédiaire éventuel sans qu'il puisse y avoir violation de droits conformément à la Loi n° 84-46 du 24 Janvier 1984 sur le secret professionnel des informations bancaires.

*Ces documents originaux et confidentiels ne pourront être communiqués qu'aux partenaires financiers du mandataire dans le cadre de la recherche de financement objet du présent mandat et sous couvert du secret professionnel. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

SUPER RESEAU travaille pour ses clients particuliers sans honoraires et vous remercie pour la confiance que vous lui accordez.

À GRENOBLE, le 03/07/2018, en deux exemplaires originaux :

Le Mandataire,

Signature précédée de « Lu et approuvé, Bon pour acceptation de Mandat »

Jean PORT, société Mandataire 2



La signature de chacun des Mandants est faite dans les pages suivantes. Le Mandataire doit parapher celles-ci.

Partie concernant Anthony CUTRONE

Signature précédée de « Lu et approuvé, Bon pour pouvoir »

Anthony CUTRONE	

PROJET ET MONTANT DU PRET				
Localisation				
Usage	Résidence principale			
Adresse				
Code Postal				
Localité				
Précisions sur le projet :				
Montant du prêt	100 000,00 EUR			

INFORMATIONS PERSONNELLES				
	Emprunteur			
Nom	CUTRONE			
Nom de jeune fille				
Prénom	Anthony			
Date de naissance	26/09/1988 (29 ans)			
Lieu de naissance	echirolles (38)			
Nationalité	française			
Situation de famille	Célibataire			
Adresse	24 rue irvoy			
Code Postal	38000			
Localité	GRENOBLE			
Téléphone				
Mobile				
Courriel	ekweel@hotmail.com			

Partie concernant EMP2 EMP2

Signature précédée de « Lu et approuvé, Bon pour pouvoir »

EMP	2 E	MΡ	2
------------	-----	----	---



PROJET ET MONTANT DU PRET				
Localisation				
Usage	Résidence principale			
Adresse				
Code Postal				
Localité				
Précisions sur le projet :				
Montant du prêt	100 000,00 EUR			

INFORMATIONS PERSONNELLES				
	Emprunteur			
Nom	EMP2			
Nom de jeune fille				
Prénom	EMP2			
Date de naissance	11/07/1984 (33 ans)			
Lieu de naissance	CDC			
Nationalité	FR			
Situation de famille	Célibataire			
Adresse	SVDVDSV			
Code Postal	74000			
Localité	ANNECY			
Téléphone				
Mobile				
Courriel				

Partie concernant EMP3 EMP3

Signature précédée de « Lu et approuvé, Bon pour pouvoir »

ΕN	IP3	ΕN	IP3
----	-----	----	-----

L		

PROJET ET MONTANT DU PRET				
Localisation				
Usage	Résidence principale			
Adresse				
Code Postal				
Localité				
Précisions sur le projet :				
Montant du prêt	100 000,00 EUR			

INFORMATIONS PERSONNELLES				
	Emprunteur			
Nom	EMP3			
Nom de jeune fille				
Prénom	EMP3			
Date de naissance	15/04/1980 (38 ans)			
Lieu de naissance	DSSDC			
Nationalité	DR			
Situation de famille	Célibataire			
Adresse	DSVSDV			
Code Postal	38000			
Localité	GRENOBLE			
Téléphone				
Mobile				
Courriel				

Annexe 1.1 - Anthony CUTRONE

Je (nous) soussigné(s), Anthony CUTRONE,

Certifie(ions) exacts, sincères et exhaustifs les renseignements figurant sur la demande de prêt ci-jointe ainsi que les documents que j'ai réunis pour justifier de ma situation financière et patrimoniale, portant notamment sur :

- La description de ma situation d'endettement,
- La composition de mon patrimoine,
- Le niveau de mes ressources et revenus.

Je (nous) reconnais(sons) avoir été informé(e) qu'en cas de fausse déclaration, je (nous) serais (serions) constitué(e/s/es) débiteur/débitrice de mauvaise foi et serais (serions) susceptible(s) en conséquence, sous réserve de l'appréciation des tribunaux, d'être déchu(e/s/es) du bénéfice des articles L331-1 à L 333-8 du Code de la consommation, relatifs au règlement des situations de surendettement des particuliers et des familles.

Les informations me (nous) concernant, recueillies sur ce questionnaire, peuvent être traitées de façon automatisée. Ces informations ne seront pas utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités du mandat de recherche de financement ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

En application des dispositions des articles L 333-4 et L 333-5 du code de la consommation, les incidents de paiement caractérisés font l'objet d'une inscription au fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers - FICP - géré par la Banque de France.

Je (nous) soussigné(s) Anthony CUTRONE, demeurant : 24 rue irvoy - 38000 GRENOBLE

agissant en qualité de [] emprunteur(s), [X] co-emprunteur(s), [] caution,

atteste(ons) sur l'honneur que mes(nos) seuls crédits actuellement en cours de remboursement sont les suivants :

CREDITS EN COURS						
Intitulé du prêt	Prêteur	Début	Fin	Capital initial	Capital restant	Mensualité
credit immo	credit mutuel	01/07/2015	01/06/2030 142 mois rest.	104 000,00 EUR	98 000,00 EUR	650,00 EUR - puis 640,00 EUR à partir du 01/08/2019 - puis 650,00 EUR à partir du

Je (nous) certifie(ions) ne pas avoir d'autres projets d'investissement en cours ou prévu(s) devant faire l'objet d'une demande de prêt auprès d'un autre établissement.

Fait à GRENOBLE Le 03/07/2018

Signature du (des) emprunteur(s) ou caution(s)

Anthony CUTRONE

Annexe 1.2 - EMP2 EMP2

Je (nous) soussigné(s), EMP2 EMP2,

Certifie(ions) exacts, sincères et exhaustifs les renseignements figurant sur la demande de prêt ci-jointe ainsi que les documents que j'ai réunis pour justifier de ma situation financière et patrimoniale, portant notamment sur :

- La description de ma situation d'endettement,
- La composition de mon patrimoine,
- Le niveau de mes ressources et revenus.

Je (nous) reconnais(sons) avoir été informé(e) qu'en cas de fausse déclaration, je (nous) serais (serions) constitué(e/s/es) débiteur/débitrice de mauvaise foi et serais (serions) susceptible(s) en conséquence, sous réserve de l'appréciation des tribunaux, d'être déchu(e/s/es) du bénéfice des articles L331-1 à L 333-8 du Code de la consommation, relatifs au règlement des situations de surendettement des particuliers et des familles.

Les informations me (nous) concernant, recueillies sur ce questionnaire, peuvent être traitées de façon automatisée. Ces informations ne seront pas utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités du mandat de recherche de financement ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

En application des dispositions des articles L 333-4 et L 333-5 du code de la consommation, les incidents de paiement caractérisés font l'objet d'une inscription au fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers - FICP - géré par la Banque de France.

Je (nous) soussigné(s) EMP2 EMP2, demeurant : SVDVDSV - 74000 ANNECY

agissant en qualité de [] emprunteur(s), [X] co-emprunteur(s), [] caution,

atteste(ons) sur l'honneur que mes(nos) seuls crédits actuellement en cours de remboursement sont les suivants :

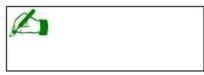
CREDITS EN COURS						
Intitulé du prêt	Prêteur	Début	Fin	Capital initial	Capital restant	Mensualité
credit immo it	banca d'italia	10/06/2016	10/05/2026 94 mois rest.	20 000,00 EUR	19 000,00 EUR	237,00 EUR

Je (nous) certifie(ions) ne pas avoir d'autres projets d'investissement en cours ou prévu(s) devant faire l'objet d'une demande de prêt auprès d'un autre établissement.

Fait à GRENOBLE Le 03/07/2018

Signature du (des) emprunteur(s) ou caution(s)

EMP2 EMP2



Annexe 1.3 - EMP3 EMP3

Je (nous) soussigné(s), EMP3 EMP3,

Certifie(ions) exacts, sincères et exhaustifs les renseignements figurant sur la demande de prêt ci-jointe ainsi que les documents que j'ai réunis pour justifier de ma situation financière et patrimoniale, portant notamment sur :

- La description de ma situation d'endettement,
- La composition de mon patrimoine,
- Le niveau de mes ressources et revenus.

Je (nous) reconnais(sons) avoir été informé(e) qu'en cas de fausse déclaration, je (nous) serais (serions) constitué(e/s/es) débiteur/débitrice de mauvaise foi et serais (serions) susceptible(s) en conséquence, sous réserve de l'appréciation des tribunaux, d'être déchu(e/s/es) du bénéfice des articles L331-1 à L 333-8 du Code de la consommation, relatifs au règlement des situations de surendettement des particuliers et des familles.

Les informations me (nous) concernant, recueillies sur ce questionnaire, peuvent être traitées de façon automatisée. Ces informations ne seront pas utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités du mandat de recherche de financement ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

En application des dispositions des articles L 333-4 et L 333-5 du code de la consommation, les incidents de paiement caractérisés font l'objet d'une inscription au fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers - FICP - géré par la Banque de France.

Je (nous) soussigné(s) EMP3 EMP3, demeurant : DSVSDV - 38000 GRENOBLE

agissant en qualité de [] emprunteur(s), [X] co-emprunteur(s), [] caution,

atteste(ons) sur l'honneur que mes(nos) seuls crédits actuellement en cours de remboursement sont les suivants :

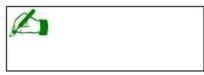
CREDITS EN COURS									
Intitulé du prêt	Prêteur	Début	Fin	Capital initial	Capital restant	Mensualité			
credit immo it		31/05/1984	31/10/2021 39 mois rest.	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR			

Je (nous) certifie(ions) ne pas avoir d'autres projets d'investissement en cours ou prévu(s) devant faire l'objet d'une demande de prêt auprès d'un autre établissement.

Fait à GRENOBLE Le 03/07/2018

Signature du (des) emprunteur(s) ou caution(s)

EMP3 EMP3



Annexe 2.1 - Anthony CUTRONE

Règlement général sur la protection des données

Conformément à la législation, la société SUPER RESEAU a désigné comme Délégué à la Protection des Données (DPO) : Monsieur Clément RONSARD

Afin de procéder à l'étude du financement, la société SUPER RESEAU devra reccueillir un certain nombre de données à caractère personnel au sens du RGPD (noms, états civils, numéros de téléphone, adresses e-mail, autres coordonnées, relevés de comptes, avis d'impôts...

- Liste exhaustive sur le document "Pièces à fournir" fourni par la société SUPER RESEAU sur demande).

Ce recueil de données est encadré par l'ORIAS, et fera l'objet des utilisations suivantes :

- Transmission intégrale à des établissements de crédit, ou à des partenaires susceptibles de répondre à la demande du Client, de manière sécurisée, pour étude par ces derniers
- Stockage pour suivi et gestion interne du dossier, entre les collaborateurs et/ou mandataires éventuels (MIOBSP) de la société SUPER RESEAU
- Stockage interne pour opérations commerciales et communications

Les données personnelles qui sont stockées, peuvent être détruites à tout moment sur simple demande (droit à l'oubli) :

- Si aucun mandat n'a été signé entre les parties, ou bien si le mandat a finalement été résilié
- Si la prestation objet du "Mandat de recherche de capitaux" n'a pas abouti

En revanche, si la prestation objet du "Mandat de recherche de capitaux" a abouti, la société SUPER RESEAU se verra dans l'obligation de conserver les données personnelles jusqu'à la date de fin du crédit, pour pouvoir prouver la bonne réalisation de la prestation, en cas de contrôle des autorités.

En acceptant de travailler avec la société SUPER RESEAU, le Client accepte d'être recontacté par la société SUPER RESEAU par e-mail, SMS, ou téléphone.

Fait à GRENOBLE Le 03/07/2018

Signature du (des) emprunteur(s) ou caution(s)

Anthony CUTRONE

Ø.	

Annexe 2.2 - EMP2 EMP2

Règlement général sur la protection des données

Conformément à la législation, la société SUPER RESEAU a désigné comme Délégué à la Protection des Données (DPO) : Monsieur Clément RONSARD

Afin de procéder à l'étude du financement, la société SUPER RESEAU devra reccueillir un certain nombre de données à caractère personnel au sens du RGPD (noms, états civils, numéros de téléphone, adresses e-mail, autres coordonnées, relevés de comptes, avis d'impôts...

- Liste exhaustive sur le document "Pièces à fournir" fourni par la société SUPER RESEAU sur demande).

Ce recueil de données est encadré par l'ORIAS, et fera l'objet des utilisations suivantes :

- Transmission intégrale à des établissements de crédit, ou à des partenaires susceptibles de répondre à la demande du Client, de manière sécurisée, pour étude par ces derniers
- Stockage pour suivi et gestion interne du dossier, entre les collaborateurs et/ou mandataires éventuels (MIOBSP) de la société SUPER RESEAU
- Stockage interne pour opérations commerciales et communications

Les données personnelles qui sont stockées, peuvent être détruites à tout moment sur simple demande (droit à l'oubli) :

- Si aucun mandat n'a été signé entre les parties, ou bien si le mandat a finalement été résilié
- Si la prestation objet du "Mandat de recherche de capitaux" n'a pas abouti

En revanche, si la prestation objet du "Mandat de recherche de capitaux" a abouti, la société SUPER RESEAU se verra dans l'obligation de conserver les données personnelles jusqu'à la date de fin du crédit, pour pouvoir prouver la bonne réalisation de la prestation, en cas de contrôle des autorités.

En acceptant de travailler avec la société SUPER RESEAU, le Client accepte d'être recontacté par la société SUPER RESEAU par e-mail, SMS, ou téléphone.

Fait à GRENOBLE Le 03/07/2018

Signature du (des) emprunteur(s) ou caution(s)

EMP2 EMP2



Annexe 2.3 - EMP3 EMP3

Règlement général sur la protection des données

Conformément à la législation, la société SUPER RESEAU a désigné comme Délégué à la Protection des Données (DPO) : Monsieur Clément RONSARD

Afin de procéder à l'étude du financement, la société SUPER RESEAU devra reccueillir un certain nombre de données à caractère personnel au sens du RGPD (noms, états civils, numéros de téléphone, adresses e-mail, autres coordonnées, relevés de comptes, avis d'impôts...

- Liste exhaustive sur le document "Pièces à fournir" fourni par la société SUPER RESEAU sur demande).

Ce recueil de données est encadré par l'ORIAS, et fera l'objet des utilisations suivantes :

- Transmission intégrale à des établissements de crédit, ou à des partenaires susceptibles de répondre à la demande du Client, de manière sécurisée, pour étude par ces derniers
- Stockage pour suivi et gestion interne du dossier, entre les collaborateurs et/ou mandataires éventuels (MIOBSP) de la société SUPER RESEAU
- Stockage interne pour opérations commerciales et communications

Les données personnelles qui sont stockées, peuvent être détruites à tout moment sur simple demande (droit à l'oubli) :

- Si aucun mandat n'a été signé entre les parties, ou bien si le mandat a finalement été résilié
- Si la prestation objet du "Mandat de recherche de capitaux" n'a pas abouti

En revanche, si la prestation objet du "Mandat de recherche de capitaux" a abouti, la société SUPER RESEAU se verra dans l'obligation de conserver les données personnelles jusqu'à la date de fin du crédit, pour pouvoir prouver la bonne réalisation de la prestation, en cas de contrôle des autorités.

En acceptant de travailler avec la société SUPER RESEAU, le Client accepte d'être recontacté par la société SUPER RESEAU par e-mail, SMS, ou téléphone.

Fait à GRENOBLE Le 03/07/2018

Signature du (des) emprunteur(s) ou caution(s)

EMP3 EMP3

B		